

RÈGLES DE PRISE EN CHARGE EN 2012

Quelques évolutions dans les prises en charge des actions de formation en 2012 sont à signaler suite à l'extension de l'accord de branche du 1er juillet 2011 d'une part, et aux décisions du Conseil d'administration de l'OPCAIM du 24 janvier dernier, d'autre part :

- Pour **les Périodes de Professionnalisation et le Droit Individuel à la Formation**, le plafond des taux horaires de prise en charge est ramené de 32 € HT à **30 € HT** pour les formations industrielles et de 25 € HT à **22 € HT** pour les formations non industrielles.
- Pour **les entreprises de 50 salariés et plus**, il n'est plus possible de déroger aux durées minimales des **Périodes de professionnalisation** en dehors des cas suivants : salarié âgé d'au moins 45 ans, action de bilan de compétences ou de VAE. Les deux autres dérogations prévues dans l'accord du 1er juillet **ne sont plus applicables** à compter du 1er janvier 2012. (cf notre information du 03/01/2012)

FINANCEMENT OPTIMISE DE CERTAINES ACTIONS

Nous poursuivons en 2012 **une prise en charge optimisée** sur certaines actions, grâce aux cofinancements du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSP) et/ou du Conseil Régional Ile-de-France. Elle concerne, et pour toutes tailles d'entreprises, les « **socles de compétences** » autour de 5 thématiques : développement des savoirs fondamentaux (lecture, écriture, calcul), aptitude à travailler en équipe, formation de base bureautique/informatique, visa pour la professionnalisation et français langue étrangère.

Cette prise en charge optimisée concerne également, pour **les entreprises de moins de 250 salariés** n'appartenant pas à un groupe, 3 thématiques supplémentaires : **l'anglais, la mécanique et le management opérationnel d'atelier**.

-> Contactez votre interlocuteur ADEFIM-RP habituel pour une mise en œuvre dans les meilleurs délais, les enveloppes financières sont limitées.

LE DIAGNOSTIC EMPLOI COMPETENCES EN ACTION

Avec le GIM et les consultants RH sélectionnés, nous poursuivons également la mise en œuvre de diagnostics emploi compétences dans **les entreprises de moins de 300 salariés** avec une prise en charge partielle du coût par l'OPCAIM. 23 entreprises ont réalisé cette démarche en 2011. Pourquoi pas vous ?

-> Contact : **Hugues LAMBIN** 01 70 36 97 62

VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS FORMATION 2012

Le versement de vos contributions formation au titre des salaires 2011 est à effectuer **avant le 1er mars 2012**. Vous avez dû recevoir votre bordereau de versement par la poste et toutes les informations utiles sont disponibles sur notre site internet www.edefim-rp.org rubrique « Versements ».

En cas de nécessité nous sommes également à votre disposition au **01 41 43 96 96**

Malgré les difficultés actuelles, les efforts entrepris en 2011 pour améliorer les compétences et développer la professionnalisation doivent se poursuivre.

Depuis un mois déjà, nos conseillers sont à vos côtés pour vous aider à préciser vos projets de formation 2012 si cela est nécessaire, mais surtout pour vous orienter et vous accompagner vers la solution de financement la plus adaptée.

Avec l'aide de nos partenaires, nous poursuivrons en 2012 les actions engagées en 2011 que ce soit en direction des salariés mais aussi des demandeurs d'emploi.

La mise en œuvre des divers dispositifs est parfois complexe, mais nous sommes là pour la simplifier, n'hésitez pas à nous solliciter.

Bertrand PATIER
Directeur

